

Voyons maintenant ce qui est arrivé. Sept ministres de la Couronne, le nombre exact des lâcheurs aujourd'hui, sont venus dans Montréal-centre et dans Jacques-Cartier. Ils ont déclaré se dévouer aux intérêts de la minorité catholique. Or, quel a été le résultat de ces deux élections? Le lendemain de la lutte, nous avons lu dans la presse ministérielle que les membres protestants de l'administration avaient décidé qu'il n'y aurait pas de législation remédiate. Et ce langage du *Mail* et de la *Gazette* de Montréal n'a pas été désavoué.

Qu'avons-nous vu depuis? Sept ministres, sept ministres protestants, sont sortis du gouvernement, divisant ainsi le pays en deux factions religieuses. Et ces messieurs prétendent être le parti loyal.

Les faits sont là, M. l'Orateur; je voudrais me tromper, mais les faits sont là; ils sont évidents. Nous ne connaissons pas toute la vérité—si nous la connaissons du moins, elle n'est pas écrite dans la déclaration que nous a lu l'ex-leader de la Chambre. La vérité—ayons le courage de la dire—la vérité c'est que mon honorable ami et ses collègues ne veulent pas remplir les promesses qu'ils ont faites solennellement à la dernière session du parlement. Au lieu de venir courageusement déclarer: nous ne pouvons pas faire ce que nous avons promis, ils trahissent leur propre chef. Voilà la position, comme tout le monde le sait.

Maintenant, M. l'Orateur, on a mentionné le nom du haut-commissaire. J'ai été un des partisans de cet honorable monsieur, dans le passé; je le connais bien. C'est un homme habile, et je ne regrette qu'une chose, c'est qu'il se soit trouvé en Canada au moment où éclate une semblable crise. Il ne devrait pas être ici, M. l'Orateur, et tout homme loyal—j'emploie ce mot dans son meilleur sens—et tout conservateur devrait partager mon opinion. Voilà un homme occupant la position élevée de haut commissaire et que nous voyons accuser de conspiration. Il est une chose parfaitement certaine, c'est que les membres dissidents de l'administration essaient de le mettre à leur tête.

J'ai été surpris d'entendre proclamer une nouvelle doctrine dans ce parlement. Quelques honorables députés ont dit que le parti conservateur avait le droit de choisir son propre chef; c'est-à-dire son premier ministre. M. l'Orateur, il est un principe bien établi, c'est que le souverain est absolument, entièrement libre de choisir son premier ministre.

L'ex-leader de la Chambre a dit, dans la déclaration qu'il a lue, que le parti conservateur était prêt à former un nouveau gouvernement. L'honorable monsieur n'a pas le droit de faire une semblable déclaration. D'abord, il ne parlait pas au nom du parti conservateur; ce parti ne se compose pas de sept, de onze ou douze hommes; le parti conservateur se compose des représentants siégeant dans cette chambre présentement. Or les membres du parti conservateur dans cette chambre sont-ils prêts à donner leur opinion aujourd'hui? Sont-ils prêts à se lever, à se prononcer, et à conseiller Son Excellence sur le choix qu'il doit faire? Aucun d'entre eux n'oserait prendre une semblable attitude.

L'ex-leader de la Chambre, ainsi que l'a dit son chef, a fait une déclaration peu digne, une déclaration inconstitutionnelle.

M. l'Orateur, nous sommes en présence d'une crise sérieuse. Ce que j'ai dit est parfaitement conforme à la vérité. Il se trouve que les membres

M. TARTE.

dissidents de l'administration sont des protestants, et presque tous ceux qui sont restés fidèles au premier ministre sont des catholiques. On ne saurait ignorer ce fait, et les ministres qui ont abandonné le gouvernement porteront, dans l'histoire, la responsabilité d'avoir divisé le pays en deux factions religieuses. J'espère que leur projet n'aura pas de succès, et je ne dis pas cela dans l'intérêt de mon parti. Nous sommes prêts à combattre les honorables députés devant le peuple. Montréal-centre et Jacques-Cartier ont donné le signal. Que les honorables messieurs de la droite dissolvent les Chambres; au lieu de trahir leurs amis, qu'ils engagent la bataille, la défaite les attend. Mais je les prierai, car j'appartiens à la minorité, de ne pas diviser le pays en deux factions religieuses.

Lors d'une crise dans cette chambre, l'année dernière, trois ministres catholiques sont sortis du gouvernement. Subséquentement deux d'entre eux sont rentrés dans le cabinet; et que nous ont-ils dit? Ils ont déclaré à la Chambre que durant la présente session, il serait présenté une législation remédiate. Le même engagement, soit verbal soit écrit, a circulé chez les diverses autorités religieuses de la province de Québec.

Mes collègues libéraux et moi avons été accusés d'être traîtres à notre race et à notre religion; et cela, par qui? Par les ministres de la Couronne et leurs organes. Et, je le répète, nous voilà aujourd'hui en présence d'un parti divisé en deux factions religieuses.

Je n'avais pas l'intention de prendre part à ce débat, mais lorsque j'ai entendu l'honorable député d'Assiniboia-ouest (M. Davin), parler du parti conservateur tel que constitué aujourd'hui comme le seul parti loyal et capable de gouverner le Canada, je me suis dit qu'il était temps de me lever et de déclarer, au nom de mes électeurs, que le parti conservateur tel que constitué aujourd'hui, n'était pas assurément le parti auquel chacun d'entre nous appartenait il n'y a pas longtemps.

Y a-t-il jamais eu, sous l'administration de sir John-A. Macdonald, une crise aussi honteuse que celle que nous traversons actuellement? A-t-on vu quelque chose de semblable sous sir John Thompson? A-t-on vu pareille chose sous sir George-E. Cartier?

Que voyons-nous aujourd'hui? Ce parti qui se croit le seul capable de gouverner le Canada, est incapable de trouver parmi ses membres dans les deux Chambres un homme qui puisse être mis à la tête des affaires, et ce parti cherche à imposer à Son Excellence un homme qui n'est pas censé être ici. Le haut commissaire n'est pas censé être dans le pays, mais à son poste. De quel droit le chef du gouvernement ou tout membre du grand parti conservateur peut-il imposer à Son Excellence un homme qui n'est pas même membre d'une des deux Chambres?

Je termine en exprimant l'espoir qu'il découlera de cette crise une leçon pour le pays et que le peuple apprendra à surveiller avec le plus grand soin ses gouvernants.

Dans les circonstances, je partage l'opinion de mon honorable ami (M. Davin). Des membres du parti conservateur ont oublié dans le passé qu'ils représentaient le peuple, et je sais qu'il y a dans le pays des milliers de conservateurs qui se rallient aujourd'hui autour du drapeau de mon honorable ami, parce qu'ils ne trouvent plus du côté de la droite les garanties d'autrefois.